



**Municipalité de L'Île-d'Anticosti  
Règlements**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MINGANIE  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07**

**RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA  
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

---

**Règlement de concordance**

Attendu que la MRC de Minganie a modifié son schéma d'aménagement et de développement en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu l'entrée en vigueur du règlement n° 172-18-03-20 intitulé règlement relatif à la modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, modifiant le schéma d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Minganie;

Attendu que la MRC de Minganie a adopté le document « Nature des modifications pour L'Île-d'Anticosti »;

Attendu que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti doit adopter un règlement de concordance au schéma de l'aménagement et de développement de la MRC en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le plan de zonage n° 6-0432-Z du règlement de zonage n°25-90-06 de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour s'assurer la concordance au schéma d'aménagement et développement de la MRC;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le premier projet de règlement 2019-07 aux membres présents du conseil relatif à la modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné par madame la conseillère, Shawna Doucet à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019;

Attendu que madame la conseillère, Shawna Doucet a présenté un premier projet de règlement;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement 2019-07;

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres présents du conseil, à la présente séance, le règlement 2019-07 pour adoption;

Par conséquent,

Il est proposé par : Madame la conseillère, Shawna Doucet  
Appuyé par : Monsieur le conseiller, Michel Charlebois  
Et résolu : Unaniment par les membres présents du conseil

Qu'il soit statué et ordonné et il l'est par le présent règlement, ce qui suit à savoir :

**Article 1 – Préambule**

Le préambule fait partie du présent projet de règlement.

**Article 2 – But du règlement**

Le présent règlement a pour but de modifier le plan de zonage n°6-0432-Z du règlement de zonage n° 25-90-06 de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti pour assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.



## Municipalité de L'Île-d'Anticosti Règlements

### Article 3 – Modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti

Le présent règlement modifie le périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti conformément et en concordance avec l'annexe 1 du règlement N° 172-18-03-20 de la MRC de Minganie. L'annexe 1 fait partie intégrante du présent projet de règlement.

### Article 4 - Effets


La modification du périmètre urbain de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti permet en outre, de distraire certaines parties du périmètre urbain inconstructibles et/ou inondables et d'ajouter d'autres parties constructibles et sécuritaires. Cette modification permet aussi d'inclure le lot 6 254 708 à l'intérieur du périmètre urbain et de réserver ce lot au développement résidentiel des minimaisons. « Annexe 2 »

### Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Donné à Port-Menier, Île d'Anticosti, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2019

  
John Pineault  
Maire

  
Diane Taillon, oma, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

|                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| Avis de motion :              | 6 mai 2019        |
| Premier projet de règlement : | 6 mai 2019        |
| Avis public – Affichage :     | 29 juillet 2019   |
| Adoption du règlement :       | 25 septembre 2019 |
| Conformité MRC de Minganie :  | 27 novembre 2019  |
| Affichage de l'avis public :  | 9 décembre 2019   |
| Entrée en vigueur :           | 9 décembre 2019   |